

MAIRIE DE STE MARIE D'ALVEY

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026 (Convocations du 8 avril 2026)

Absent : M. Denis VINCENT

Participation des agents : Mme Magali GUICHERD, Secrétaire Générale de Mairie

Vérification du Quorum : Après avoir constaté le quorum, Mme Le Maire ouvre la séance

Début de séance : 18h30

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal, M. Philippe PERSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026. Le PV a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux. Aussi, Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° : 202604151

Approbation du compte financier unique de l'année 2025

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, Mme le maire et le 1^{er} adjoint (Maire sortant) s'étant retirés, sous la présidence de Mme CORNET ; L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique est soumis au conseil municipal par Mme la présidente Mme CORNET s'est exécuté du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Investissement :	Dépenses 20 596.89 €	Recettes 10 169.88 €
	Résultat d'investissement : - 10 427.01 €	
Fonctionnement :	Dépenses 161 199.47 €	Recettes 145 666.18 €
	Résultat de fonctionnement : -15 533.29 €	

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Mme le maire et le 1^{er} adjoint étant sortis au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Mme la présidente : **APPROUVE** à l'unanimité des votants le compte financier

Délibération n° : 202604152**Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025**

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 959 902.31 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnementA Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) -15 533.29 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 975 435.60 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) **959 902.31 €**

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

5 962.72 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

-11 800.00 €

Besoin de financement F

=D+E -5 837.28 €

AFFECTATION = C

=G+H **959 902.31 €**

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

5 837.28 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002

954 065.03 €

DEFICIT REPORTE D 002

0.00 €

Délibération n° : 202604153**Vote du budget 2026**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité :

Le budget primitif 2026 comme suit :

- ✓ Dépenses de fonctionnement : 1 082 379.03 € (dont 842 502.53 € de virement à la section d'investissement)
- ✓ Recettes de fonctionnement : 1 082 379.03 €
- ✓ Dépenses d'investissement : 640 650.00 €
- ✓ Recettes d'investissement : 962 976.03 €

Délibération n° : 202604154**Vote des Taux d'imposition**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Etant donné la santé financière de la commune, Madame le Maire propose de maintenir les taux d'imposition

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DÉCIDE, à l'unanimité de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 8.77 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 22.9 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64.2%

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Délibération n° : 202604155

Désignation des délégués au Syndicat Interdépartemental Mixte des Eaux et d'Assainissement du Guiers et de l'Ainan (SIEGA)

Mme le Maire invite le Conseil Municipal à désigner ses délégués au sein du Syndicat Interdépartemental Mixte des Eaux et d'Assainissement du Guiers et de l'Ainan (SIEGA) dont le siège est 27 avenue Dr Pravaz 38480 Le Pont de Beauvoisin et dont la commune est membre, soit un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- désigne, à l'unanimité des votants :

- **Délégué titulaire :** Yann GOSSET
- **Délégué suppléant :** Denis VINCENT

appelés à siéger au comité Syndicat Interdépartemental Mixte des Eaux et d'Assainissement du Guiers et de l'Ainan (SIEGA) pour la durée de leur mandat de conseillers municipaux suite aux élections municipales du 15 mars 2026.

Délibération n° : 202604156

Election d'un représentant au Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L5711-1 ;
Vu la délibération n°CS 4-3-2025 en date du 5 novembre 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Savoie (SDES73) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Vu les statuts du Syndicat départemental d'Énergie de la Savoie qui devraient être publiés par arrêté préfectoral début 2026 ;

Considérant que le SDES, lors de la réunion du comité syndical du 5 novembre 2025, a approuvé une modification statutaire qui a modifié la procédure de désignation des représentants des collectivités au sein de ses instances ;

Considérant qu'il convient d'élire, conformément à l'article 22 des statuts du SDES, un délégué qui participera aux élections organisées au sein de chacun des collèges pour élire, en leur sein, les délégués siégeant au comité syndical du SDES ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal de procéder à l'élection.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal élisent, à l'unanimité des votants, Monsieur Philippe PERSON en tant que délégué pour siéger au sein du collège Avant-Pays Savoyard du SDES.

Délibération n° : 202604157

Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP)

Mme le Maire invite le Conseil Municipal à désigner ses délégués au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable dont le siège est 601 route du Sougey 73610 Saint Alban de Montbel et dont la commune est membre, soit un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

désigne, à l'unanimité des votants :

- **Délégué titulaire :** Philippe KOLMAYER
- **Déléguée suppléante :** Elodie KAIOUN

appelés à siéger au comité Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable pour la durée de leur mandat de conseillers municipaux suite aux élections municipales du 15 mars 2026.

Délibération n° : 202604158

Délibération autorisant Mme Le Maire a déposer, auprès du Département, un dossier de demande de subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes relatives à la circulation routière.

Mme le Maire fait part au conseil municipal qu'il est possible d'obtenir une subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes relatives à la circulation routière par le Département pour les travaux de sécurisation du centre du village.

A ce jour, le montant global estimatif des travaux est de :

Travaux : 109 670.00 € HT
Maîtrise d'œuvre : 10 857.33€ HT

Mme Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à faire la demande de subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes relatives à la circulation routière par le Département pour le montant le plus élevé possible

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Mme Le Maire à solliciter la subvention
- Autorise Mme Le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces ou actes afférents à cette demande.

Délibération n° : 202604159

Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Mme le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier de Mme la Directrice Départementale des finances publiques en date du 30 mars 2026 afférent à la constitution des nouvelles commissions communales des impôts directs. Aux termes de l'article 1650 alinéa 1 du Code Général des Impôts, la durée du mandat des membres de la commission communale est la même que celle du mandat du conseil municipal. Il est précisé que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseillers municipaux. Cette commission est composée du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission puis de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur regional des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe deliberant. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (soit 24) proposée par le conseil municipal.

M. Le Maire invite le conseil municipal à dresser la liste de présentation qui devra comporter 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- dresse, comme suit, la liste de présentation :

Commissaires titulaires :

- Juliette BERGER
- Chantal PARIGOT
- Thérèse BLESSEMAILLE
- Dominique BRET
- Pascal BIBET
- Emmanuel GUINET
- Corinne DHION
- Thomas KAIOUN
- Tristan MILHAU
- Emmanuel IMBERT
- Corinne BELET

- Céline JANVRIN

Commissaires suppléants :

- Philippe PERSON
- FERCOQ Laura
- Yann GOSSET
- Faustine DAMBLE
- Elodie KAIOUN
- Corinne LETHENET
- Philippe KOLMAYER
- Véronique GUICHERD
- Brigitte SOTTIAUX
- Rachid GADDARI
- Sophie RIVE
- Philippe ROMIEU

Association PARISolidarité

Madame Le Maire fait part au conseil municipal du courrier envoyé par l'association PARISolidarité sollicitant 4 représentants des communes conventionnées parmi les communes d'Avressieux, Belmont-Tramonet, Champagneux, Rochefort, St Genix les villages, Ste Marie d'Alvey pour la nouvelle mandature. La commune ayant peu de bénéficiaires à ce jour, aucun des conseillers municipaux ne souhaite se présenter.

Modification des Conseillers Communautaires

Madame Le Maire explique au conseil municipal qu'elle ne peut siéger au conseil communautaire de la CCVG du fait qu'elle soit salariée de la communauté de communes. Le 1^{er} adjoint ne souhaitant pas siéger, la place revient à la 2^{ème} adjointe soit Mme Romance CORNET. Elle sera supplée par Mme Isabelle GALLOU si elle venait à être empêchée.

QUESTIONS DIVERSES

-Préparation de la cérémonie du 8 mai : Mme Le Maire souhaite que le conseil municipal soit en accord sur les « fournisseurs ».

Gerbe : Les fleurs papillonnent – Le Pont de Beauvoisin

Vin : Le Cellier de Joudin – St Genix les villages

Pâtisseries : Boulangerie Trillat – Champagneux

Fromage : coopérative d'Avressieux

Elle demande à ce que le conseil municipal participe à la mise en place pour la cérémonie

-Plusieurs « plaintes » ont été déposées auprès du secrétariat de mairie concernant une personne de la commune qui renverse les poubelles au milieu des routes. En dehors des incivilités, il y a surtout le risque d'accidents de la route.

-Le conseil municipal souhaite mettre en place la fête du village afin de rassembler les villageois. L'idée est d'organiser cette fête en partenariat avec les associations de la commune. Cette année, le thème serait autour du four.

-Mme Le Maire et Mme Faustine DAMBLE ont rencontré M. BERNIER, technicien forestier territorial pour l'ONF. Elles ont échangées sur divers sujets concernant la forêt de Ste Marie d'Alvey. Il a proposé de faire visiter la forêt aux élus. Après en avoir discuté, le conseil municipal propose deux dates : le 25 avril et le 2 mai.

Fin de séance 22h00

Le secrétaire de séance

Le Maire



